

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2933

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 11

À la première phrase de l’alinéa 6, substituer au nombre :

« 16,37 »

le nombre :

« 9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est inconcevable de vouloir doubler le tarif d’accise sur le gaz naturel à usage combustible, de surcroît par arrêté ministériel.

Cet amendement de repli propose ainsi de limiter à 9 € le tarif majoré.